Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260203-D0302202614DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois février deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 28 janvier 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, CADIEU Jean-Paul, COCHERIE Daniel, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DEVILLE Danielle, DROUILLÉ Jérémie, GUÉRIN Florence, JOUALLAND Estelle, LE BALC'H Hubert, LEBLANC Marie-Christine, LECLAIR Catherine, PERCHAIS Éric, PICOT Sonia.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur BOUCHONNEAU Romain (procuration à Madame JOUALLAND Estelle), Monsieur BROSSAULT Serge (procuration à Monsieur DAVID Bertrand), Monsieur COCONNIER Vincent (procuration à Madame DEVILLE Danielle), Madame GUIBOREL Catherine, Madame LEVIEUX Élise (procuration à Monsieur CADIEU Jean-Paul).

ABSENTS NON EXCUSÉS : Monsieur BARTEAU Vincent, Madame BOIVIN Sabrina, Madame DUGUÉPÉROUX Carole.

SECRÉTAIRE : Madame BODIN Lucie.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 25
. présent(s) ou représenté(s) : **21**
. absent(s) et non représenté(s) : **4**

OBJET : GROUPE SCOLAIRE CHARLES DE GAULLE

Marché de travaux d'extension et de rénovation énergétique
Avenants (N°2313) liés à la tranche optionnelle « Rénovation énergétique »

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260203-D0302202614DE-DE

Délibération N°2026/14 du Conseil Municipal du 3 février 2026
Publiée le 5 février 2026

GROUPE SCOLAIRE CHARLES DE GAULLE
Marché de travaux d'extension et de rénovation énergétique
Avenants (N°2313) liés à la tranche optionnelle « Rénovation énergétique »

VU le Code de la Commande Publique, notamment les dispositions des articles L.2194-1, R.2194-7, R.2194-8 ;

VU les délibérations n°164/2023 du *17 octobre 2023* et n°183/2023 du *28 novembre 2023* attribuant les marchés de travaux relatifs aux travaux d'extension et de rénovation énergétique du groupe scolaire Charles de Gaulle pour un montant de 701 065,27 euros hors taxes pour la tranche optionnelle (rénovation énergétique) ;

VU les délibérations n°186/2025 du *14 octobre 2025*, n°206/2025 du *25 novembre 2025* et n°231/2025 du *16 décembre 2025* modifiant le montant global des travaux de la tranche optionnelle (*rénovation énergétique*) à 725 975,86 euros hors taxes ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'apporter les modifications suivantes à la demande du maître d'ouvrage :

Lot Titulaire Montant initial	**Rappel du total des précédentes modifications**	**Incidence financière et objet des modifications**	**Nouveaux montants**
N°6 - Étanchéité LIMEUL 113 578,09 € HT	/	Avenant 1 : + 4 399,50 € HT • Pose d'une nouvelle couvertine suite à désamiantage sur la terrasse en gravillon.	*117 977,59 € HT* *Soit une variation de + 3,87% par rapport au montant initial du lot*
N°8 - Menuiseries intérieures BINOIS 8 129,26 € HT	+ 4 477,20 € HT	Avenant 2 : + 274,50 € HT • Ajout de plinthes en sapin au droit des cloisons créées.	*12 880,96 € HT* *Soit une variation de + 58,45% par rapport au montant initial du lot*
N°10 - Faux plafonds LECOQ 32 800,00 € HT	/	Avenant 1 : - 1 808,00 € HT • Modification des prestations (ossature apparente blanche).	*30 992,00 € HT* *Soit une variation de - 5,51 % par rapport au montant initial du lot*

Le montant global de la rénovation énergétique de l'École Charles de Gaulle est modifié à 728 841,86 euros hors taxes, soit une variation globale de + 0,39 % par rapport au montant initial de la tranche optionnelle.

…/…

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260203-D0302202614DE-DE

Suite à la présentation du sujet en commission MAPA du *28 janvier 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) DE VALIDER les modifications apportées aux lots 6, 8 et 10 relatifs à la tranche optionnelle ainsi que le montant global de celle-ci porté à 728 841,86 euros hors taxes ;

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces marchés.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,





Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Lucie BODIN



Nombre d'élus présents ou représentés : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0